

Réunion du 16 février 2023

Procès-verbal N° 21

Présidence M. B. MAY

Présents : MM. L. ERAY, G. MARTIN, M. PINGUET, JC. PIBOIN

Excusée : Mme P. BEAURENAUD

## CHANGEMENT D'HORAIRE PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE

**RAPPEL : à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 et jusqu'à fin février 2023, les rencontres seront programmées à 14h30 et les levers de rideau à 12h30.**

## RAPPEL

### . Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

### . Terrain impraticable

Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement page 130 de l'annuaire du District 2022/2023. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte.

Depuis le début de la présente saison des abus ont été constatés.

Aussi, lors de la phase aller, et afin de préserver la régularité sportive de la compétition, la commission demande aux clubs d'appliquer la procédure N°1 avec envoi de l'arrêté municipal le vendredi avant 16 heures au secrétariat du District, de manière à pouvoir inverser la rencontre.

## COMPÉTITIONS MASCULINES

### 1 – MATCHS NON-JOUÉS

#### DEPARTEMENTAL 1

Journée du 06/11/22 : LA CHARITE 2 / CHARRIN 1 - n° 50101.1 - à fixer

Journée du 27/11/22 : MARZY 1 / POUQUES 1 - n° 50116.1 - à fixer  
Journée du 04/12/22 : CHARRIN 1 / COULANGES 1 - n° 50121.1 - fixé le 19 février 2023  
Journée du 11/12/22 : GUERIGNY URZY 1 / CHARRIN 1 - n° 50128.1 - à fixer  
Journée du 11/12/22 : MARZY 1 / SUD LOIRE ALLIER 1 - n° 50127.1 - fixé le 19 février 2023

### **DEPARTEMENTAL 2 Poule A**

Journée du 04/12/2022 : LA CHARITE 3 / CLAMECY 2 – match n° 50188.1 - à fixer  
Journée du 11/12/22 : MONTIGNY 1 / LA CHARITE 3 - n° 50191.1 - fixé le 19 février 2023  
Journée du 11/12/22 : FOURCHAMBAULT 2 / CIE IMPHY 1 - n° 50192.1 - fixé le 19 février 2023  
Journée du 11/12/22 : VARZY 1 / VAUZELLES 3 - n° 50195.1 - fixé le 19 février 2023  
Journée du 12/02/23 : LA CHARITE 3 / GARCHIZY 2 - n°50138.2 - fixé le 12 mars 2023

### **DEPARTEMENTAL 2 Poule B**

Journée du 06/11/22 : LA MACHINE 2 / CHATEAU-CHINON- ARLEUF 1 – match n° 50234.1 - à fixer  
Journée du 27/11/22 : LUTHENAY 1 / CHATEAU-CHINON-ARLEUF 1 – match n° 50249.1 - fixé le 19 février 2023  
Journée du 27/11/22 : CORBIGNY 1 / CHAULGNES 1 – match n° 50246.1 - fixé le 19 février 2023 sur le stade Claude Spanoudakis 2 (stabilisé)

### **DEPARTEMENTAL 3 Poule A**

Journée du 23/10/22 : SAINT-PERE 2 / CHANTENAY 1 – match n° 50286.1 - à fixer  
Journée du 11/12/22 : FOURCHAMBAULT 3 / ALLIGNY ST AMAND 1 - n° 50324.1 - fixé le 19 février 2023  
Journée du 11/12/22 : MARZY 2 / CHANTENAY 1 - n° 50325.1 - fixé le 19 février 2023  
Journée du 11/12/22 : GUERIGNY URZY 2 / ST PERE 2 - n° 50326.1 - fixé le 19 février 2023

### **DEPARTEMENTAL 4 Poule A**

Journée du 11/12/22 : CERCY 2 / TANNAY 1 - n° 51150.1 - fixé le 19 février 2023

### **DEPARTEMENTAL 4 Poule B**

Journée du 06/11/22 : CIE IMPHY 2 / OLYMPIQUE ST MARTIN 1 – match n° 51400.1 - fixé le 19 février 2023.  
Journée du 27/11/22 : MARZY 3 / VARZY 2 – match n° 51320.1 - fixé le 19 février 2023

## **2 – MODIFICATION AU CALENDRIER**

[Journée du 26 février 2023](#)

### **DEPARTEMENTAL 4 poule B**

LUTHENAY 2 / NEUVY 1 – match n°51394.2  
Le match initialement prévu le 26 février est reporté au 16 avril.  
Accord des deux clubs et de la Commission.

## **3 – FORFAIT**

### **DEPARTEMENTAL 3 Poule B**

CORBIGNY 2 / MOULINS 2 – match n°50338.2  
Forfait déclaré de MOULINS.  
Amende 40€.

## COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

CLAMECY 2 / ST PERE 1 – match n° 51931.1

Forfait déclaré de ST PERE 1.

Amende 40€

CLAMECY 2 qualifié pour le prochain tour.

## 4 – COURRIEL

### De la ville de COSNE/LOIRE

En raison de la programmation de rencontres de rugby sur le terrain accueillant également le club du COSNOIS FC, les dates suivantes ne pourront être retenues pour les rencontres du club :

- Dimanche 05 mars 2023
- Dimanche 26 mars 2023
- Dimanche 09 avril 2023

### Du club de COULANGES

Demandant d'avancer le coup d'envoi à 12h00 au lieu de 12h30 des matchs programmés en lever de rideau sur le stade R. Dufour pour un meilleur accueil des équipes. La Commission donne son accord jusqu'à la fin de la période hivernale.

Attestation reçue de la mairie de MAGNY-COURS autorisant l'utilisation des installations sportives les 26 février, 4 mars et 26 mars 2023.

En cas d'indisponibilité du terrain de MAGNY-COURS, les matchs seront reprogrammés sur le terrain de COULANGES.

### Du club de ST BENIN

Demandant d'avancer le coup d'envoi à 12h00 au lieu de 12h30 des matchs programmés en lever de rideau afin d'éviter des retards pour les matchs suivants et des problèmes d'accès aux vestiaires. La Commission donne son accord jusqu'à la fin de la période hivernale.

### Du club de MONTIGNY

Pris note du courriel de M. MICHON. Le Président de la commission a répondu.

## 5 – DOSSIER TRANSMIS

### Par la Commission de Discipline

COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

LUZY MILLAY 1 / COSNOIS FC 1 du 05/02/2023

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission de Discipline du 09/02/2023 donnant match perdu par pénalité au club de COSNOIS FC (0/3) et déclare LUZY MILLAY vainqueur de la rencontre.

## 6 – CALENDRIER GENERAL SENIORS : MODIFICATIONS

Suite à de nombreux matchs en retard, la Commission des Compétitions Seniors apporte les modifications suivantes au calendrier général seniors :

- Report des 1/8èmes de Finales des Coupes Conseil Départemental et District au **12 mars 2023**
- Report du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de l'Amitié au **26 mars 2023**.

Cette décision a été validée par le Comité de Direction.

## 7 – COUPES DÉPARTEMENTALES

### COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

#### DEROULEMENT DE LA COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**1/8 Finale => le 19 février 2023 reporté au 12 mars 2023**

- ⇒ 13 qualifiés du tour précédent + 2 équipes de R1 + 1 équipe de N3
- ⇒ Soit 16 équipes

#### Equipes qualifiées

N3 : COSNE

R1 : GARCHIZY, LA CHARITÉ

R2 : NEVERS FC, ST BENIN, SNID, VAUZELLES

R3 : LA MACHINE, NEVERS BANLAY, ESN 58, NEVERS CHALLUY SERMOISE

D1 : MOULINS ENGILBERT, ST PIERRE

D2 : CHAULGNES

D3 : CHANTENAY, COSSAYE

**1/4 Finale => le 30 avril 2023**

- ⇒ 8 qualifiés du tour précédent

**1/2 Finale => le 21 mai 2023**

- ⇒ 4 qualifiés du tour précédent

**Finale => le 18 juin 2023**

- ⇒ 2 qualifiés du tour précédent

### COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

#### Equipes qualifiées

D1 : CHARRIN 1, COULANGES 1, GUERIGNY URZY 1, MARZY 1, POUQUES 1

D2 : CERCY 1, CHATEAU CHINON ARLEUF 1, CORBIGNY 1, FOURCHAMBAULT 2, LUZY MILLAY 1,  
ST ELOI 1, CLAMECY 2

D3 : ALLIGNY ST AMAND 1, DRUY BEARD 1, VANDENESSE ST HONORE 1

D4 : OLYMPIQUE ST MARTIN D'HEUILLE 1

**Le tirage des 1/8 de finales de la Coupe du Conseil Départemental et Coupe du District/Sport Comm aura lieu le jeudi 23 février 2023 à 18h00 à Guérigny (foyer du stade).**

## COUPE DE L'AMITIE

**15 Equipes engagées :** CERCY 2, CHATILLON 2, CHAULGNES 2, CIE IMPHY 2, CORBIGNY 3, COSSAYE 2, COULANGES 3, DRUY BEARD 2, E. CORANCY/CHATEAU ARLEUF 1, E. GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS/GARCHIZY 2, LUTHENAY 2, E. MON TSAUCHE/MOUX/BRASSY 1, ST PEREUSE 1, ST SAULGE 1, TANNAY 1

## COMPÉTITIONS FÉMININES

### 1 - MATCH NON-JOUE

#### Critérium Féminin

Journée du 4 décembre 2022

COULANGES 1 / COSNE 1 – match n°50695.1 – fixé le 12 mars 2023

### 2 – COUPE FÉMININE

Pour la saison 2022-2023, la Coupe Féminine est composée d'un total de 10 équipes.

#### DÉROULEMENT DE LA COUPE FÉMININE

1/4 Finale => le 30 avril 2023

1/2 Finale Aller => le 28 mai 2023

1/2 Finale Retour => le 11 juin 2023

Finale => le 17 juin 2023

#### COUPE FÉMININE

Qualifiés 1/4 de finales : 30 avril 2023

COULANGES 1

Ent. CORBIGNY-CHATEAU CHINON ARLEUF 1

COSNE 1

ENT. POUILLY/MARZY 1

GUERIGNY URZY 1

NEVERS FC 2

SNID 1

ST REVERIEN 1

**PROCHAINE RÉUNION LE JEUDI 23 FEVRIER 2023 A 17H00**

Le Président  
Bernard MAY



Le secrétaire de séance  
Michel PINGUET



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.